RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00063
Numéro SIREN : 817 788 839
Nom ou dénomination : ASSISTANCE BITERROISE SERRURERIE

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2020 sous le numéro de dépôt 4818

Julien Mallen
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier
51, rue Charles Nungesser – Immeuble Le Delta
34130 Mauguio

ASSISTANCE BITERROISE SERRURERIE

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL ASSISTANCE BITERROISE SERRURERIE en SAS

Julien Mallen
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier
51, rue Charles Nungesser – Immeuble Le Delta
34130 Mauguio

ASSISTANCE BITERROISE SERRURERIE

SARL au capital de 5.000 €
Point Fort Fichet, 24 av du Président Wilson – 34500 BEZIERS
817 788 839 RCS BEZIERS

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL ASSISTANCE BITERROISE SERRURERIE en SAS

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 25 mars 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société ASSISTANCE BITERROISE SERRURERIE a été constituée le 21 janvier 2016 avec un capital de 5.000 €, elle exerce l'activité de serrurerie, dépannage d'urgence, vente et pose de portes blindées.

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 285 K€ en hausse de 17%, un bénéfice net de 1 K€ et des capitaux propres de 21 K€.

Julien Mallen
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier
51, rue Charles Nungesser – Immeuble Le Delta
34130 Mauguio

- L'actif de la société ASSISTANCE BITERROISE SERRURERIE est principalement composé d'investissements en matériel principalement (19 K€), de stocks (37 K€). Le besoin en fonds de roulement est stable à 30 K€.

- Les capitaux propres s'élèvent à 21 K€ avec un endettement financier de 27 K€ dont 18 K€ à court terme : la structure financière est donc relativement équilibrée.

2. Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte-tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Mauguio, le 24 avril 2020

Le Commissaire aux comptes et à la transformation,

Julien MALLEN